

# **BNAC PROGRES FCP**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017**

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES Etats financiers - Exercice clos le 31 décembre 2017**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration du gestionnaire (BNA CAPITAUX), nous vous présentons notre rapport d'audit des états financiers de BNAC PROGRES FCP arrêtés au 31 Décembre 2017, ainsi que notre rapport relatif aux autres obligations légales et réglementaires.

### **I - Rapport sur l'audit des états financiers**

#### ***Opinion sur les états financiers***

En notre qualité de commissaire aux comptes et conformément à la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001, portant promulgation du code des organismes de placement collectif, nous avons audité les états financiers du fonds commun de placement « BNAC PROGRES FCP », arrêtés au 31 Décembre 2017, comprenant le bilan, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice 2017, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un actif net de 1 138 838 dinars y compris des sommes distribuables de l'exercice s'élevant à 34 554 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de BNAC PROGRES FCP ainsi que sa performance financière et des variations de son actif net pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

#### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le conseil d'administration et les organes de direction de la société BNA CAPITAUX sont responsables de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers, conformément aux principes comptables généralement admises en Tunisie.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds.

## **Responsabilité de l'auditeur**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
  - Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.

Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fond à cesser son exploitation;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

## **II - Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration du gestionnaire (BNA CAPITAUX) sur la gestion de l'exercice.

Par ailleurs, nous avons aussi procédé à la vérification du respect par le Fond des ratios prudentiels édictés par l'article 29 du code des OPCVM et l'article 02 du décret 2001-2278 du 25 Septembre 2001 et nous avons constaté que les actifs de BNAC PROGRES FCP sont employés, à la date du 31 Décembre 2017, à raison de :

- 79,13% en valeurs mobilières ce qui est en deçà du taux réglementaire minimal de 80%,
- et 20,87% en liquidités et quasi liquidités soit un dépassement de 0,87% par rapport au taux réglementaire maximal de 20%.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis le, 27 février 2018

**Le Commissaire aux Comptes :**

**CMC-DFK International**

**Chérif BEN ZINA**

**BILAN**  
**ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017**  
(Montants exprimés en Dinars)

	Notes	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
<b>ACTIF</b>			
Portefeuille-titres	4	<u>909 473</u>	<u>889 447</u>
. Actions et Droits rattachés		550 689	550 747
. Titres OPCVM		52 411	52 408
. Obligations		306 372	286 292
. Bons du Trésor Zéro Coupon		-	-
Placements monétaires et disponibilités		<u>239 889</u>	<u>230 474</u>
. Placements à terme		215 119	215 225
. Disponibilités		24 770	15 249
Créances d'exploitation		-	-
. Dividendes et intérêts à recevoir		-	-
. Autres Créances d'exploitation		-	-
Autres actifs		-	-
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 149 362</b>	<b>1 119 921</b>
<b>PASSIF</b>			
Opérateurs créditeurs	5	4 787	14 060
Autres créditeurs divers	6	5 737	20 920
<b>Total passif</b>		<b>10 524</b>	<b>34 980</b>
<b>ACTIF NET</b>			
Capital	7	<b>1 104 278</b>	<b>1 063 638</b>
. Capital en nominal		765 500	765 500
. Sommes non distribuables		338 778	298 138
Sommes distribuables:	8	<b>34 560</b>	<b>21 302</b>
. Sommes distribuables des exercices antérieurs		6	6
. Résultat distribuable de l'exercice		34 554	21 078
. Régularisation du résultat distribuable de l'exercice		-	218
<b>Actif net</b>		<b>1 138 838</b>	<b>1 084 940</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>1 149 362</b>	<b>1 119 921</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**PERIODE DU 01/01/2017 au 31/12/2017**  
**(Montants exprimés en Dinars)**

	Notes	Exercice clos au 31-12-2017	Exercice clos au 31-12-2016
Revenus du portefeuille-titres	<b>9</b>	<u>41 554</u>	<u>36 128</u>
. Revenus des Actions		23 203	20 307
. Revenus des obligations		18 351	9 399
. Revenus des bons du trésor zéro coupon		-	6 422
. Revenus des emprunts d'Etat		-	-
Revenus des placements monétaires	<b>10</b>	<u>9 982</u>	<u>3 790</u>
. Revenus des placements à terme		-	-
. Revenus des autres placements		9 982	3 790
<b>Total des revenus des placements</b>		<b>51 536</b>	<b>39 918</b>
Charges de gestion des placements	<b>11</b>	-12 199	-11 747
<b>Revenus nets des placements</b>		<b>39 337</b>	<b>28 171</b>
Autres charges d'exploitation	<b>12</b>	-4 783	-7 094
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>34 554</b>	<b>21 078</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		-	218
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>34 554</b>	<b>21 296</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	-218
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		42 392	9 865
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		-1 708	56 816
Frais de négociation de titres		-44	-252
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>75 194</b>	<b>87 507</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET**  
**PERIODE DU 01/01/2017 au 31/12/2017**  
(Montants exprimés en Dinars)

	<b>Exercice clos au 31-12-2017</b>	<b>Exercice clos au 31-12-2016</b>
<b>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</b>	<b>75 194</b>	<b>87 507</b>
Résultat d'exploitation	34 554	21 078
Variation des Plus ou moins values potentielles sur titres	42 392	9 865
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-1 708	56 816
Frais de négociation de titres	-44	-252
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>-21 296</b>	<b>-17 682</b>
<b>Transactions sur le capital</b>	<b>-</b>	<b>12 478</b>
<b>Souscriptions</b>		
. Capital	495 500	495 500
. Régularisation des sommes non distribuables	222 878	195 698
. Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-	-4 991
. Régularisation des sommes distribuables exercice clos	4	4
<b>Rachats</b>		
. Capital	-495 500	-485 000
. Régularisation des sommes non distribuables	-222 878	-193 939
. Régularisation des sommes distribuables de l'exercice	-	5 209
. Régularisation des sommes distribuables exercice clos	-4	-4
<b>Variation de l'actif net</b>	<b>53 898</b>	<b>82 303</b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début d'exercice	1 084 940	1 002 637
En fin d'exercice	1 138 838	1 084 940
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début d'exercice	7 655	7 550
En fin d'exercice	7 655	7 655
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>		
En début d'exercice	141,729	132,799
En fin d'exercice	148,770	141,729
<b>Taux de rendement</b>	<b>6,93%</b>	<b>8,49%</b>

## **NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**

**AU 31 DECEMBRE 2017**

### **NOTE N°1 : PRESENTATION DU FONDS COMMUN DE PLACEMENT BNAC PROGRES FCP**

BNAC PROGRES FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte. Régi par la loi n° 2001-83 du 24 Juillet 2001, portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif et ayant obtenu l'agrément du Conseil de Marché Financier le 28 Juin 2006, sous le N° 29-2006.

BNAC PROGRES FCP a une durée de vie de 99 ans.

Le capital initial s'élève à 100 000 D divisé en 1000 parts de 100 D chacune.

Le dépositaire de ce fonds est la BANQUE NATIONALE AGRICOLE –BNA.

Sa gestion est assurée par la BNA CAPITAUX.

### **NOTE N°2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers du fonds commun de placement BNAC PROGRES FCP, arrêtés au 31 Décembre 2017, sont établis conformément aux normes comptables tunisiennes.

### **NOTE N°3: EXERCICE, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES**

#### **EXERCICE SOCIAL**

Conformément à la note 3.1 du prospectus d'émission du fonds, l'exercice social commence le 1er Janvier et se termine le 31 Décembre.

#### **BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPECIFIQUES**

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2017, sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables spécifiques, les plus significatifs adoptés pour l'élaboration et la présentation de ces états financiers se résument comme suit:

##### **1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents:**

Le portefeuille-titres est composé d'actions, de titres d'OPCVM, d'obligations et de titres émis par le Trésor.

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilés et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

##### **2- Evaluation des placements :**

###### **a- actions et valeurs assimilées**

- Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté à leur valeur de marché. La valeur de marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours en bourse à la date d'arrêté ou à la date antérieure la plus récente.

- Les titres OPCVM sont évalués à leur Valeur Liquidative en date d'arrêté.

La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### **b- autres placements**

- Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :
  - A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
  - Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
  - A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées du fond BNAC PROGRES FCP figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évalués, au 31 décembre 2017, au coût amorti.

- Les placements monétaires sont évalués à leur coût d'acquisition

#### **3- Cession des placements:**

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable.

La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

#### **NOTE N°4 : PORTEFEUILLE - TITRES**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2017, à 909 473 dinars contre 889 447 dinars au 31/12/2016, et se détaille comme suit :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>Coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31 Décembre 2017</b>	<b>% Actif</b>
<b>1) <u>Actions et droits rattachés</u></b>		<b>411 776</b>	<b>550 689</b>	<b>47,9%</b>
<b>. Actions cotées</b>		<b>406 832</b>	<b>545 700</b>	<b>47,5%</b>
AL	96	11 904	8 544	0,7%
ATL	5 000	15 000	15 450	1,3%
ATTIJ BANK	3 000	73 566	109 260	9,5%
BEST LEASE	20 000	42 000	38 000	3,3%
BNA	5 500	66 407	64 493	5,6%
BT	2 400	21 570	19 342	1,7%
CITYCARS	3 908	55 675	41 007	3,6%
EURO-CYCLE	2 000	32 291	54 058	4,7%
LANDOR	337	2 451	2 511	0,2%
OFFICEPLAST	1 850	3 300	6 018	0,5%
SAH	4 537	37 174	72 283	6,3%
SFBT	5 665	42 061	111 855	9,7%
UNIMED	366	3 433	2 879	0,3%
<b>. Droits</b>		<b>4 944</b>	<b>4 990</b>	<b>0,4%</b>
SAH DA 1/14 13122017	4 536	4 944	4 990	0,4%
<b>2) <u>Emprunts de sociétés</u></b>		<b>295 000</b>	<b>306 372</b>	<b>26,7%</b>
AIL2015-1 7ANS CATB 7.85%	400	40 000	41 019	3,6%
ATL 2013-2	600	36 000	36 267	3,2%
ATL 2017-1 7A 7.8%	500	50 000	52 496	4,6%
BNA SUB 2017-1	500	50 000	51 784	4,5%
CIL 2015/1	400	24 000	24 805	2,2%
TL 2016 SUB CAT B 7ANS	950	95 000	100 002	8,7%
<b>3) <u>Titres des OPCVM</u></b>		<b>52 345</b>	<b>52 411</b>	<b>4,6%</b>
Placement Obligataire SICAV	500	52 345	52 411	4,6%
<b>TOTAL</b>		<b>759 121</b>	<b>909 473</b>	<b>79,1%</b>

▪ **Composition du portefeuille**

L'actif de BNAC PROGRES FCP est employé, à la date du 31 Décembre 2017, à raison de **79,13 %** dans des valeurs mobilières.

Nature des titres	% de l'actif prévu au		% de l'actif au		Ecart
	Code des OPC	Prospectus d'émission	31 décembre 2017		
Actions	80%	50,00%	79,13%	47,91%	-2,09%
BTA, Emprunt garantis par l'Etat ou émis par des entreprises faisant appel public à l'épargne, titres de créance à long terme émis par l'Etat ou négociables sur les marchés relevant de la BCT et billets de trésorerie émis par les sociétés de la cote ou notées ou avalisées par une banque		25,00%		26,66%	+1,66%
Titres OPCVM		5,00%		4,56%	-0,44%
Liquidités et quasi-liquidités	20%	20,00%	20,87%	20,87%	+0,87%
<b>Total</b>		<b>100%</b>	<b>100%</b>		<b>0%</b>

L'analyse du tableau des ratios des emplois de l'actif, permet de constater que la composition du portefeuille du fonds BNAC PROGRES FCP au 31 Décembre 2017, s'est rapprochée de la composition prévue au niveau des orientations de placement énoncées au niveau du paragraphe 2-2 du prospectus d'émission.

▪ **Les mouvements intervenus dans le portefeuille titres au cours de l'exercice 2017 se détaillent comme suit :**

ENTREES EN PORTEFEUILLE	Coût d'acquisition
Actions et droits rattachés	50 577
Actions SICAV	-
Obligations et valeurs assimilées	50 000
<b>Total en Dinars</b>	<b>100 577</b>

SORTIES DE PORTEFEUILLE	Coût d'acquisition	Prix de cession	+/-Values réalisées
Actions et droits rattachés	93 023	91 315	-1 708
Actions SICAV	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées(*)	38 000	-	-
<b>Total en Dinars</b>	<b>131 023</b>	<b>91 315</b>	<b>-1 708</b>

(\*) Il s'agit de remboursement d'emprunts.

**NOTE N° 5 : OPERATEURS CREDITEURS**

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Gestionnaire BNAC	2 283	2 190
Dépositaire	286	274
Distributeur	2 218	11 596
<b>Total</b>	<b>4 787</b>	<b>14 060</b>

**NOTE N° 6 : AUTRES CREDITEURS DIVERS**

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Commissaire aux comptes	5 650	5 582
Conseil du Marché Financier (CMF)	87	92
Sommes à régler	-	15 246
<b>Total en Dinars</b>	<b>5 737</b>	<b>20 920</b>

**NOTE N° 7 : CAPITAL**

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
<b>Capital début d'exercice</b>		
.Montant	765 500	755 000
.Nombre de parts	7 655	7 550
.Nombre de porteurs de parts	7	7
<b>Souscriptions réalisées</b>		
.Montant	495 500	495 500
.Nombre de parts	4 955	4 955
<b>Rachats effectués</b>		
.Montant	495 500	485 000
.Nombre de parts	4 955	4 850
<b>Capital fin d'exercice</b>		
.Montant	<b>765 500</b>	<b>765 500</b>
.Nombre de parts	<b>7 655</b>	<b>7 655</b>
.Nombre de porteurs de parts	<b>7</b>	<b>7</b>

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
<b>Sommes non distribuables</b>	<b>40 640</b>	<b>68 188</b>
i) Résultat non distribuable de l'exercice	<u>40 640</u>	<u>66 429</u>
.Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	42 392	9 865
.Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-1 708	56 816
.Frais de négociation de titres	-44	-252
ii) Régularisation des sommes non distribuables	-	<u>1 759</u>
.Aux émissions	222 878	195 698
.Aux rachats	-222 878	-193 939
<b>Sommes non distribuables de(s) exercice(s) antérieurs</b>	<b>298 138</b>	<b>229 950</b>
<b>Capital en nominal</b>	<b>765 500</b>	<b>765 500</b>
<b>Total en Dinars</b>	<b>1 104 278</b>	<b>1 063 638</b>

#### NOTE N° 8 : SOMMES DISTRIBUABLES

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>34 554</b>	<b>21 296</b>
Résultat distribuable de l'exercice	34 554	21 078
Régularisation lors des souscriptions et des rachats de parts	-	218
<b>Sommes distribuables des exercices antérieurs</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>Total en Dinars</b>	<b>34 560</b>	<b>21 302</b>

#### NOTE N° 9 : REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
<b>Revenus des actions</b>	<b>23 203</b>	<b>20 307</b>
. Dividendes	23 203	20 307
<b>Revenus des obligations</b>	<b>18 351</b>	<b>9 399</b>
.Intérêts courus	11 372	3 290
.Intérêts échus	6 979	6 109
<b>Revenus des emprunts d'Etat</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Revenus des BT à zéro coupon</b>	<b>-</b>	<b>6 422</b>
<b>Total en Dinars</b>	<b>41 554</b>	<b>36 128</b>

**NOTE N° 10 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES**

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Intérêts créditeurs du dépôt en banque	9 982	3 790
<b>Total en Dinars</b>	<b>9 982</b>	<b>3 790</b>

**NOTE N° 11 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS**

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Rémunération du gestionnaire (*)	8 872	8 543
Rémunération du dépositaire (**)	1 109	1 068
Rémunération des Distributeurs (***)	2 218	2 136
<b>Total en Dinars</b>	<b>12 199</b>	<b>11 747</b>

(\*) La gestion de BNAC PROGRES-FCP est confiée à l'établissement gestionnaire "BNA Capitaux". Celui-ci est chargé de la gestion administrative, financière et comptable de la société.

En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire reçoit une rémunération de 0,8 % TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

(\*\*) La "BNA" assure les fonctions de dépositaire pour BNAC PROGRES-FCP. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds du FCP,
- Encaisser le montant des souscriptions des porteurs de parts entrants,
- Régler le montant des rachats aux porteurs de parts sortants,
- Attester la situation du portefeuille du fonds, et
- Contrôler le respect de la loi.

En contrepartie de ses services, le dépositaire perçoit une rémunération égale à 0,1 % l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

(\*\*\*) Le réseau de la BNA et la BNA Capitaux assurent les fonctions de distributeurs des parts du fonds BNAC PROGRES-FCP, et perçoivent à ce titre une rémunération de 0,2 % TTC de l'actif net, calculée quotidiennement et versée trimestriellement.

**NOTE N° 12 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

	31 Décembre 2017	31 Décembre 2016
Redevance CMF	1 109	1 068
Rémunération du commissaire aux comptes	3 108	5 600
Impôts et taxes	562	124
Diverses charges d'exploitation	4	302
<b>Total</b>	<b>4 783</b>	<b>7 094</b>

**NOTE N° 13 : DONNEES PAR PART**

Libellé	2017	2016	2015	2014	2013
Revenus des placements	6,732	5,215	4,726	4,577	4,038
Charges de gestion des placements	-1,594	-1,535	-1,454	-1,342	-1,382
<b>• Revenu net des placements</b>	<b>5,139</b>	<b>3,680</b>	<b>3,272</b>	<b>3,235</b>	<b>2,656</b>
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	-0,625	-0,927	-0,930	-0,898	-0,918
<b>• Résultat d'exploitation</b>	<b>4,514</b>	<b>2,753</b>	<b>2,343</b>	<b>2,337</b>	<b>1,738</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,000	0,029	0,000	0,000	0,001
<b>• Sommes Distribuables de l'exercice</b>	<b>4,514</b>	<b>2,782</b>	<b>2,343</b>	<b>2,337</b>	<b>1,739</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,000	-0,029	0,000	0,000	-0,001
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	5,538	1,289	15,032	2,811	-5,120
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-0,223	7,422	-9,361	0,839	3,320
Frais de négociation de titres	-0,006	-0,033	-0,066	-0,042	-0,038
<b>Plus ou moins value sur titres et frais de négociation</b>	<b>5,309</b>	<b>8,678</b>	<b>5,605</b>	<b>3,608</b>	<b>-1,839</b>
<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>9,823</b>	<b>11,431</b>	<b>7,948</b>	<b>5,945</b>	<b>-0,100</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>5,309</b>	<b>8,678</b>	<b>5,605</b>	<b>3,608</b>	<b>-1,839</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,000	-0,188	0,000	0,000	0,424
<b>Somme non distribuables de l'exercice</b>	<b>5,309</b>	<b>8,490</b>	<b>5,605</b>	<b>3,608</b>	<b>-1,414</b>
<b>Distribution de dividendes</b>	<b>2,782</b>	<b>2,342</b>	<b>2,338</b>	<b>1,739</b>	<b>1,346</b>
<b>Valeur Liquidative</b>	<b>148,770</b>	<b>141,729</b>	<b>132,799</b>	<b>127,189</b>	<b>122,983</b>

**NOTE N° 14 : RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS**

Libellé	2017	2016	2015	2014	2013
Charges de gestion des placements/actif net moyen	1,100%	1,096%	1,105%	1,100%	1,101%
Autres charges d'exploitation/actif net moyen	0,431%	0,662%	0,706%	0,736%	0,732%
Résultat distribuable de l'exercice/actif net moyen	3,116%	1,987%	1,780%	1,916%	1,386%